

## Certificat de possession

### *Conditions d'obtentions*

- Exploitation d'un bien immobilier d'une façon continue et paisible durant au moins cinq ans

### *Pièces à fournir*

- Une demande envoyée par lettre recommandée au nom du gouverneur territorialement compétent, indiquant l'emplacement du bien immobilier, ses limites, l'espèce et la surface des plantations ainsi que le nombre et l'âge de chaque type des arbres existants
- Une copie de la carte d'identité nationale
- Une déclaration sur l'honneur comme étant le propriétaire du bien immobilier et ayant connaissance des dispositions mentionnées à la loi concernant le certificat de possession (notamment l'article 6)
- Une attestation du chef de secteur (Omda) des données à propos de l'usage d'un ou de plusieurs biens immobiliers
- Tout autre document prouvant le droit de propriété de l'intéressé sur le bien ou l'usage paisible

### *Lieu de dépôt du dossier*

- Division des affaires administratives générales (subdivision des affaires juridiques, du contentieux et des affaires foncières)  
[Adresse: Gouvernorat]

### *Délais*

- Dans les trois mois et demi à partir de la date de dépôt du dossier